

**l'ap**

**snetaa**  
e.i.l.

MENSUEL N° 489 / OCTOBRE 2007 / 1,3 €



## Rouleau compresseur sur les diplômes

### PROJETS MINISTERIELS : **La casse continue !**

Congrès de l'IE  
à Berlin

#### ACTUALITÉS

**BAC Pro 3 ans...**  
**Attention TZR !**  
**Carte scolaire**  
**Vers le lycée unique**  
**Le congé de présence parentale**  
**Affectation des stagiaires**

...

# SOMMAIRE

## AH SI...

p. 2

## ÉDITORIAL

p. 3

## BRÈVES

p. 4

## ACTUALITÉS

Rouleau compresseur sur les diplômes ?  
p. 5 & 6

BAC Pro : 3 ans  
p. 7

Vers le lycée unique...

Le congé de présence parentale  
p. 8

Au travailler plus... gagner plus  
Reclassements  
p. 9

Congrès de l'IE  
p. 10 & 11

Lutter pour plus de place aux concours  
Mutation Polynésie  
p. 12

Rénovation des BEP  
du tertiaire administratif  
Mauvais traitement  
p. 13

Le stress au travail  
p. 14 & 15

BRÈVES  
p. 16

Contractuel(le)s : vos droits sont en jeu !  
p. 17

Heures supplémentaires : le piège  
p. 18

Agenda du National  
p. 19

L'action du Snetaa sur les SES-SEGPA  
p. 20



AP N° 489 / OCTOBRE 2007 /

Comité de rédaction : 74, rue de la Fédération 75739  
Paris cedex 15 / Tél. 01 53 58 00 30 / Fax 01 47 83 26 69  
/ snetaanat@aol.com / www.snetaa.org / Directeur de  
la publication : Christian Lage / Commission  
paritaire : CPPAP 0110 S 07264 – ISSN 1273-5450 /  
Mise en page : Marianne Morichaud /  
Photographies/Illustrations : Photo.com - ZTK /  
Impression : Imprimerie Lefevre, 2 chaussée Marcelin-  
Berthelot 59200 Tourcoing - Tél. 03 20 25 06 31

## AH SI...

6 septembre 2007 – Châlons-en-Champagne

Le ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos, après ses précédentes interventions sur le collège unique et l'autonomie des établissements, prononce un discours sur le thème de la rénovation de l'enseignement professionnel.

Monsieur Darcos connaît bien son sujet et maîtrise les chiffres : *la voie professionnelle scolarise plus de 710 000 élèves répartis dans 1 700 établissements [dont 350 lycées des métiers]. Et de préciser aussitôt : c'est une filière importante, puisqu'elle représente plus de 30 % des lycéens français, aux côtés des voies générale et technologique. Sans oublier d'ajouter que : c'est aussi une filière de réussite.*

Le ministre n'ignore pas les objectifs de la voie professionnelle : *former les jeunes pour permettre leur insertion professionnelle [avec] un renouvellement constant et une grande attention aux évolutions des métiers.*

Et ne sait-il pas que : *l'objectif de réussite et d'insertion mobilise des équipes enseignantes dynamiques, soudées et imaginatives [...] des professeurs qui savent donner à des jeunes qui n'avaient pas trouvé leur voie dans l'enseignement général, les moyens d'exprimer leurs talents ?*

Toutefois, et malgré ce panégyrique, la formation professionnelle doit, selon le ministre, relever 3 défis :

- gagner le combat de l'image, des formations connaissant une relative désaffection ;
- répondre à l'objectif d'offrir une qualification pour tous ;
- être plus lisible pour les élèves au moment où ils choisissent leur orientation.

Comment ne pas souscrire à de tels propos ? En effet, *si gagner le combat de l'image, c'est montrer que la voie professionnelle n'est ni une voie de garage, ni le lieu*

*des laissés pour compte de l'enseignement général... si offrir une qualification pour tous, c'est se donner les moyens d'empêcher les 160 000 sorties sans qualification du système éducatif... si être plus lisible pour les élèves, c'est donner et laisser réellement le choix de l'orientation en ne privilégiant pas une voie par rapport à une autre... alors, et si et seulement si ces trois conditions sont réunies, le Snetaa-EIL serait prêt à s'engager dans des discussions constructives avec le ministère de l'Éducation nationale. Mais les si...*

Il semblerait, en effet, que les pistes pressenties et présentées par le ministre ne répondent pas au *si et seulement si...* Xavier Darcos propose en effet :

- d'augmenter le nombre d'établissements labellisés "lycées des métiers";
- de réfléchir à l'offre des diplômes, d'où la généralisation du Bac Pro 3 ans ;
- d'instaurer le contrôle continu.

À ces trois propositions, le Snetaa-EIL pose trois questions :

- la mise en place des lycées des métiers n'indique-t-elle pas à terme la suppression de la voie autonome des lycées professionnels ?

- la voie spécifique de l'enseignement professionnel est-elle toujours le fondement de la politique d'éducation publique ?
- la formation professionnelle des jeunes vise-t-elle toujours à l'acquisition d'un diplôme national reconnu ou ne vise-t-elle que l'insertion ?

À la lecture du discours de Monsieur Darcos, il apparaît que tous ces "si" ne sont que pures chimères. Sous couvert de rêves, nos gouvernants construisent peu à peu un cauchemar... ou pire : une réalité affligeante.



## Réagir maintenant ?

CHRISTIAN LAGE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

*«État qui fonctionne mal»  
«Pas de mérite sans récompense du mérite»  
«Fonction publique moins nombreuse et mieux payée»  
«Les insuffisances de l'école ne sont pas la faute des enseignants»*

... l'énumération des ces quelques florilèges du Président de la République n'est pas exhaustive mais discours après discours, ils constituent un ensemble cohérent qui va vers ce qu'il faut bien appeler le démantèlement de la Fonction Publique.

**"Tout pouvoir est méchant dès qu'on le laisse faire ; tout pouvoir est sage dès qu'il se sent jugé".**

ALAIN

Il en va ainsi de l'annonce de milliers de suppressions de postes de fonctionnaires dont, pour l'Éducation nationale : 11 200 prévues au budget 2008 dont 8 040 postes supprimés dans le secondaire mais aussi 3 000 postes d'enseignants stagiaires, c'est-à-dire que le nombre de postes aux concours diminuera de 3 000. Toutes ces mesures convergent vers un seul objectif qu'il faut bien qualifier d'idéologique : diminuer le nombre de fonctionnaires car l'État a besoin de se désendetter et de rentrer dans les normes fixées par les critères européens.

Ainsi, l'État employeur découvre l'axiome numéro 1 de l'entreprise : en cas de problème financier, commencer par le dégraissage du personnel.

Ainsi, c'est toute la question du devenir de la fonction publique qui est non seulement posée mais aussi remise en cause. C'est pourquoi, tous ces discours mettent en œuvre un argumentaire qui met en avant la modernisation de l'État. A ce titre, il est introduit la notion de rentabilité, c'est-à-dire d'efficacité et de performance, le tout agrémenté par la soi-disant valorisation des personnels avec la volonté de mettre en œuvre l'individualisation de la rémunération qui tiendrait compte du mérite. Cela donne donc pour les fonctionnaires, et pour les enseignants en particulier, la succession des rentrées toujours plus diffi-

ciles avec la dégradation des conditions de travail et un salaire qui n'augmente pas, sauf pour leur pouvoir d'achat... si les enseignants acceptent une surcharge de travail par les heures supplémentaires. Bien entendu, nous ne pouvons pas partager cette vision d'un service public qui ne s'interroge pas sur les besoins des citoyens et, surtout, sur l'égalité des citoyens face au service public qui doit leur être offert. Il en va de même pour l'offre de formation professionnelle, le maintien de nos sections, le maintien de nos postes.

Cette logique politique est encore plus inquiétante si l'on y ajoute les déclarations du Ministre de l'Éducation Nationale sur le développement d'un plan de revalorisation de l'enseignement professionnel. Celui-ci sous-entend le développement du Bac Pro 3 ans pour harmoniser le cursus de tous les bacs, l'augmentation du nombre de Lycées de Métiers et enfin la «rationalisation de l'offre des diplômes».

Il s'agit là pour le Snetaa d'un plan qui porte en substance le démantèlement de l'enseignement professionnel et la perte de sa spécificité. Ce n'est bien sûr pas acceptable et le Snetaa s'opposera, comme il l'a toujours fait, au démantèlement de l'enseignement professionnel.

D'autres nuages s'amoncellent encore au-dessus des enseignants avec la réunion du Comité Pochard sur l'évolution des métiers. En effet, si l'on ajoute tous ces éléments, ne peut-on ne pas penser que certaines conclusions sont déjà tirées, notamment avec une redéfinition des missions des enseignants, de leur temps de présence et de travail, et peut-être même avec l'annualisation et la globalisation.

Ce ne sont pas de vaines alarmes car cela risque d'être une triste réalité. Ainsi est grande notre incompréhension devant le manque de réaction vigoureuse et de mobilisation des autres organisations syndicales. Le Snetaa vous invite donc à prendre conscience des enjeux et à réagir dès maintenant.

Nous devons ensemble construire la mobilisation pour dire NON à la casse du service public, pour préserver nos statuts car si ce sont des acquis, ce ne sont sûrement pas des privilèges. Le Snetaa poursuivra inlassablement, si vous continuez à lui faire confiance, ses combats.

## Attention TZR !

Une fois encore de nombreux collègues TZR (titulaire zone de remplacement) nous ont joint en ce début d'année scolaire...bien souvent désemparés ! Donc attention aux abus !

L'administration n'hésite pas à faire croire qu'un TZR doit effectuer 39 heures hebdomadaires sous prétexte qu'on lui impose provisoirement un poste d'assistant de chef des travaux : c'est faux !

Le collègue TZR reste un PLP comme un autre et a les mêmes obligations horaire de 18 heures hebdomadaires.

Lorsque celui-ci est en attente de remplacement, il peut éventuellement accepter sur proposition de l'administration de faire office d'assistant de chef des travaux.

Mais attention il ne s'agit pas de sa propre demande or c'est là qu'est toute la différence !

En effet, si un PLP demande lui-même à être assistant chef de travaux, à ce moment là il doit s'acquitter des obligations horaires de cette fonction soit 39 heures (comme le chef des travaux).

La situation d'un TZR qui accepte est donc complètement différente.

Il est bon de souligner que le TZR a aussi la possibilité de refuser toute activité qui n'est pas de «nature pédagogique», donc si l'administration tente d'abuser il suffit de refuser catégoriquement et surtout ne pas hésiter à appeler le Snetaa !

## Obligations de service :

La rentrée oblige, nous avons eu de nombreux collègues qui nous ont interrogés quant à leurs obligations de service.

Trop de collègues subissent une véritable pression de la part de leur administration qui les pousse à accepter un maximum d'heures supplémentaires.

Il est donc important de rappeler ici que tout PLP est bien régi par le statut des PLP défini par le Décret n.92-1189 du 6 novembre 1992. En effet, comme le Décret «De Robien» a bel et bien été abrogé en date du 31 août 2007, on revient donc au Décret de référence cité ci-dessus.

Par conséquent, les obligations de service de tous PLP restent bien de 18 heures hebdomadaires avec une éventuelle heure supplémentaire qu'on peut nous imposer, soit au maximum 19 heures par semaine, comme précisé à l'article 30 du chapitre V du Décret de 1992 ci-dessus.

Il ne faut donc pas hésiter à refuser des heures supplémentaires que le chef d'établissement voudrait nous imposer, la loi ne se discute pas !

N'hésitez pas à joindre le Snetaa de votre académie si nécessaire.

Après avoir annoncé fin août que quelques départements expérimenteraient dès cette année la suppression des cours le samedi en école primaire, Xavier Darcos annoncera fin octobre généralisation de ladite suppression pour la rentrée 2008.

Expérimentation sur un an, puis généralisation sans relevé de conclusion... Une méthode bien connue du ministère de l'Éducation nationale qui joue la même partition pour le Bac Pro 3 ans.

## Carte scolaire : une pilule amère !

75% des demandes de dérogation à la carte scolaire auraient été satisfaites selon les sources officielles... et de regretter dans le même temps qu'on ne puisse faire mieux pour cette année !

Mais il est vrai qu'il était difficile de pousser les murs de certains établissements renommés, qui grâce aux dérogations, comptent désormais 40 élèves par classe. Voilà enfin des enseignants qui pourront expérimenter le travailler plus sans gagner plus...

Il est vrai aussi, qu'on ne pouvait pas, de manière trop ostensible, vider les établissements à réputation sulfureuse... mais gageons que le mal sera réparé dès la préparation de la prochaine rentrée avec comme leitmotiv rectoral « toute section en baisse d'effectif est par avance condamnée ».

Non seulement cela permet une suppression de postes, mais encore cela suscite une redistribution des personnels, sans oublier la perte de l'offre d'éducation de proximité. De là à supposer que le débat sur la carte scolaire ne soit qu'un faux prétexte... et que de l'École de la République on passerait aux écoles de la res publica (les écoles de la chose publique).

ROULEAU COMPRESSEUR SUR LES DIPLOMES ?

BAC PRO 3 ANS... LA GÉNÉRALISATION POUR 2009 ? / VERS LE LYCÉE UNIQUE...

LE CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE / V<sup>e</sup> CONGRÈS DE L'IE : LE SNETAA FRAPPE FORT !

TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS / RECLASSEMENTS

LUTTER POUR PLACES AUX CONCOURS / MUTATION POLYNÉSIE

RÉNOVATION DES BEP DU TERTIAIRE ADMINISTRATIF / MAUVAIS TRAITEMENTS !

NOTRE PRÉSIDENT.. / LE STRESS AU TRAVAIL. / BREVES

CONTRACTUELS : VOS DROITS SONT EN JEU !

HEURES SUPPLÉMENTAIRES : LE PIÈGE / L'AGENDA / L'ACTION DU SNETAA

## ROULEAU COMPRESSEUR SUR LES DIPLOMES ?

### FORMATION ET QUALIFICATION

La loi de modernisation sociale (2002) a transformé la VAP (Validation des acquis professionnels) en VAE (Validation des acquis de l'expérience); elle instaure une dissociation de la formation et de la certification. Il sera ainsi possible -et pour faire court- de délivrer un diplôme sans exigence de formation.

#### **Pour accompagner cette dissociation, plusieurs éléments sont à considérer :**

- La généralisation du CCF (Contrôle en cours de formation) pour toutes les validations, avec les dérives que ce système entraîne et que nous connaissons bien (diplômes « établissements », pression de la hiérarchie...). Rappelons nous qu'en 2004, le CCF pour le bac général avait été envisagé, puis abandonné...
- La mise en place d'un système qui doit permettre le transfert d'unités d'un type de formation à un autre pour obtenir une qualification. Une qualification se divise en unités qui peuvent être évaluées séparément. Les unités seraient évaluées dans plusieurs contextes -de formation ou non-, formation initiale, apprentissage, expérience...

• Le rapport 2007 de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique)\* sur l'Education préconise «*la mise en place d'un baccalauréat avec options plutôt que divisé en filières...*», propos repris par le ministre de l'Education nationale. On ne peut ici s'empêcher d'évoquer le bac pro SEN (Systèmes électroniques numériques), diplôme unique à 7 options.

### ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL/ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

• Le projet de schéma d'organisation des enseignements généraux en BEP et en BAC pro présenté au CIC (Comité Interprofessionnel consultatif) il y a quelques mois et qui prévoit une organisation autour du socle commun avec des disciplines indifférenciés et différenciés, l'enseignement professionnel se construisant autour de module Production et un autre module Services avec des options (voir schéma dans l'AP 484 de Janvier 2007).

L'architecture proposée prévoit donc un tronc commun pour les enseignements généraux sur le cursus BEP/BAC PRO avec des options en fonction de la spécialité choisie. Le projet ne s'interroge pas sur la durée des cursus. L'enseignement général pourrait y perdre sa substance, c'est à dire du sens pour les élèves de la voie professionnelle.

• Un autre danger est possible : le «découpage» de l'enseignement général, donc le risque de négation

du travail pluridisciplinaire que les collègues effectuent avec les enseignements professionnels.

La suppression prévue de la double moyenne en BEP. Pour mémoire : pour être titulaire du BEP, un candidat doit obtenir la moyenne générale et la moyenne dans le domaine professionnel. Si cette double moyenne est supprimée, cela veut dire que les unités constitutives du diplôme sont compensables entre elles, et c'est la moyenne générale qui compte. Si l'on fait le lien avec la volonté du ministère de développer les bacs pros 3 ans, cela pose ici la question du BEP et de son avenir. L'Inspection générale serait chargée de travailler actuellement sur le sujet.

### **EDUCATION PREMIÈRE/ÉDUCATION ULTÉRIEURE**

Il ne s'agit pas ici de nier l'utilité, pour les travailleurs, d'accéder à une qualification, notamment une qualification supérieure par l'intermédiaire de la VAE. Néanmoins, le danger est grand de voir reporter à une date ultérieure, c'est-à-dire après la sortie du système éducatif, une qualification diplômante qui peut assurer les chances d'insertion dans le monde du travail.

**La particularité de la voie professionnelle dans le service public d'Éducation, est qu'elle met en relation très étroite formation et emploi et qu'elle intègre dans une formation qualifiante et diplômante un enseignement général, c'est-à-dire qu'il forme dans l'école de la république les travailleurs de demain capables de s'intégrer socialement.**

Former le citoyen, l'éduquer dans la première étape de sa vie est une mission qui, pour le Snetaa-EIL est dévolue à l'École. Or, quelle capacité à être acteur de son évolution citoyenne, sociale et professionnelle offre-t-on à l'élève si cet avenir est compromis dès le premier stade, celui de la période de la scolarité obligatoire ?

Comment concevoir une sortie du système éducatif sans la qualification qui permet une insertion dans le monde du travail, donc dans la société, sous prétexte d'une hypothétique formation ultérieure ?

**De même, comment envisager une formation initiale qui se contenterait d'un socle commun minimum, dispensé pendant le temps de la scolarité obligatoire, qui serait estimé suffisant**



### **pour envisager une formation ultérieure, et sur la base de quels critères ?**

Dès lors, s'achemine-t-on vers une formation différée qui, dans un souci d'adaptabilité à un emploi se limiterait à des seules exigences économiques de rentabilité et de performance sur le marché du travail, dans une logique d'éducation et de formation étrangère aux valeurs de l'École Républicaine ?

Enfin est-il possible de concevoir une professionnalisation durable et la formation tout au long de la vie, une éducation à la santé et à la citoyenneté sans articulation cohérente des différents systèmes de formation, initiale et différée ?

**Pour notre organisation, une insertion professionnelle et sociale réussie ne peut se construire sur le seul principe de formations différées. L'École doit donner à tous les élèves les moyens d'aborder les formations ultérieures dans les meilleures conditions possibles et donc leur assurer une formation de base solide, y compris professionnelle.**

Une logique de déconnexion du système éducatif, dans sa mission de préparation à un futur possible, d'une vie sociale et citoyenne, serait dommageable pour les individus et préjudiciable pour la Nation.

\*L'OCDE regroupe les gouvernements de 30 pays attachés aux principes de la démocratie et de l'économie de marché. L'organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière d'action publique, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de coordonner leurs politiques nationales et internationales.

## BAC PRO 3 ANS ... LA GÉNÉRALISATION POUR 2009 ? LE SNETAA DIT NON !

« À mes yeux, le baccalauréat professionnel est un véritable baccalauréat et doit donc être valorisé. C'est pour cela qu'il doit être préparé comme tous les autres baccalauréats, c'est-à-dire en trois ans, après la classe de troisième. » (X. Darcos)

C'est en seulement deux phrases, dans son discours de Châlons-en-Champagne, que le ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos replace le baccalauréat professionnel en 3 ans au cœur du débat sur l'enseignement professionnel. Les argumentaires du ministre ne manquent pas pour vanter les mérites du Bac Pro 3 ans et imposer son installation, d'abord par un élargissement de l'expérimentation en cours, puis par une généralisation à l'aube de la rentrée scolaire 2009. C'est ainsi que l'on entend parler de la volonté d'amener 50% d'une classe d'âge au niveau de la licence universitaire et 80% au niveau du baccalauréat... que l'on comprend le désir d'alignement des cursus post-troisième des cycles d'enseignement généraux, technologiques et professionnels sur trois ans... que l'on perçoit la modélisation du lycée des métiers, voire du lycée unique. Filière unique qui a, dans son temps, reçu la sympathie d'organisations syndicales, telles le SE/Unsa, le Sgen/CFDT, le Snes/FSU, l'Unsen/CGT... La position du Snetaa-EIL n'a pas changé non plus : après avoir fait interdire le Bac Pro 3 ans, notre organisation s'oppose plus que jamais aux propositions ministérielles, qu'il s'agisse ou non de simples expérimentations. L'expérimentation porte au départ (1) sur quatre secteurs industriels (en fait choisis par l'UIMM, Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) : Équipements et installa-

tions électriques, Maintenance des systèmes mécaniques automatisés, Réalisations d'ouvrages chaudronnés et structures métalliques, Productique mécanique option usinage. Un récent rapport de l'Inspection générale souligne avec force que les résultats ne sont pas à la hauteur de ceux escomptés (taux de réussite aux examens, sortie sans qualification au bout de 1 ou 2 ans...), et qu'il convient avant toute généralisation du Bac Pro 3 ans de ne pas démanteler les structures existantes, CAP et BEP.

Mais, même s'il se déclare « sensible » aux éléments de ce rapport, le ministre continue sur sa lancée : ainsi dès la rentrée prochaine serait mis en place, principalement en Communication et Comptabilité, la filière Bac Pro 3 ans. Il serait si raisonnable de penser que ce qui ne marche pas dans le secteur industriel a toutes les chances de ne pas réussir dans le tertiaire... Le Bac Pro 3 ans impliquera de facto la disparition du BEP, soit disant en raison du manque de débouchés dans certaines spécialités... mais le ministre n'écarte pas l'hypothèse d'un BEP intégré qui pourrait se passer à l'issue de la première année de Bac Pro... (bah tiens !), ce qui supposera que les services ministériels réfléchissent à la question du contournement de la dispense du BEP ou du CAP pour préparer le Bac Pro.

Ce futur nouveau Bac Pro, réduit à 3 ans, est dans l'optique du futur bac unique du lycée unique, où la formation professionnelle ne serait qu'une option parmi d'autres. Ainsi chacun sent bien que le choix gouvernemental est au cœur du débat sur l'avenir de la formation professionnelle initiale. Qu'on ne s'y trompe pas, la généralisation du Bac Pro 3 ans, à laquelle s'ajoutera dans le même temps l'augmentation massive des lycées des métiers, préfigure la nouvelle structure de la formation professionnelle qui vise à démanteler le modèle de préparation au métier considéré comme dépassé pour le remplacer par des formations transversales reposant sur des champs professionnels et par des pôles centrés



Rappelons que le Bac Pro 3 ans est un dispositif dérogatoire à l'article 7 du décret du 9 mai 1995 et qu'il n'est qu'expérimental.

sur des domaines technologiques ou des branches.

Dans cette conception, l'enseignement professionnel se transforme en simple option d'un Bac reposant sur un tronc commun et des spécialisations. Le BEP est abandonné et le CAP ne se maintiendrait sans doute que comme dernier recours avant une sortie sans qualification du système scolaire.

### Et si le ministère se lisait ???

Le bilan statistique 2006 du ministère (bureau de la formation professionnelle initiale, de l'apprentissage et de l'insertion - MENESR-DGESCO A2-3) fait état d'une érosion importante des effectifs sur le cycle Bac Pro 3 ans de l'ordre de 22%, dont plus de 15% au cours de la première année.

Car, de ces fameuses sorties sans qualification du système scolaire, si le ministre en discourt, il devient totalement amnésique dès lors qu'il s'agit de trouver une solution pour ces jeunes en échec scolaire. Mais sans doute ne se sent-il concerné par ces 160 000 jeunes qu'au moment où il tente sa énième relance de l'apprentissage... après tout, si l'entreprise se substituait à l'École, ce ne seraient plus des élèves... mais des apprentis !

À toutes ces perspectives, le Snetaa-EIL dit NON !

(1) : au départ, puisque les demandes de dérogations pour le Bac Pro 3 ans se sont faites sur tous les secteurs professionnels et non plus seulement sur le seul secteur industriel.

### Quand le ministère ouvre les yeux !!!

Extrait du rapport de septembre 2005 de l'Inspection Générale sur le Bac Pro 3 ans :

« Au motif d'économies immédiates apparentes (gain de moyens d'enseignement de 25%), ces dernières pratiques sont de loin les plus pénalisantes. En effet, elles négligent les publics relevant d'un parcours ordinaire en quatre ans (BEP + Bac Pro) qui sont les plus nombreux et qui sont ainsi obligés d'aller chercher ailleurs leur formation. »

## VERS LE LYCÉE UNIQUE... QUAND LA RÉALITÉ REJOINT LA FICTION !

**Il y a peu, le Snetaa-EIL faisait paraître un article, daté de 2058, dans lequel était mentionné le Lycée Unique. Sachez, hélas, que vous n'attendrez pas cette date fatidique pour en subir les contraintes.**

### **HIER, LE COLLÈGE UNIQUE :**

Mis en place en 1975, le Collège Unique est désormais porteur d'enjeux qui ne sont pas (ou ne sont plus) ceux décrits par les instigateurs du projet. Le socle commun des connaissances que tous, voire chacun, devrait acquérir en 4 années de collège, est la négation des rythmes d'apprentissage des individus et la négation de la diversité des publics. Si un socle commun doit être défini, ce n'est pas par rapport à une tranche d'âge, mais pour servir à l'élaboration d'un diplôme et d'une qualification. Le Collège Unique n'est qu'une «image» pour déguiser le regroupement de tous les élèves, en supprimant hier les 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> technologiques... demain les élèves de SEGPA.

### **AUJOURD'HUI, LE LYCÉE UNIQUE :**

De nombreux avants-projets concourent à la création de ce qui sera LE Lycée Unique de demain, celui que certains nomment déjà le lycée multi-polyvalent...

- l'annonce de la refonte du baccalauréat, avec tronc commun et options, sorte de socle commun des connaissances pour bachelier, après la déclinaison de celui du collégien.
- l'installation, dans un cadre pour l'instant non légitime, du baccalauréat professionnel en 3 ans, sous prétexte d'aligne-

ment avec la formation dispensée en enseignement général. • sans oublier, bien sûr, la volonté de la généralisation des Lycées des métiers, facilitant la mixité des publics et l'intronisation de l'apprentissage comme voie de formation par excellence

### **VERS LA PENSÉE UNIQUE ?**

Nos ministres de l'Éducation nationale (passés et présent, car Xavier Darcos n'est-il pas le digne successeur de Michel de Robien... lui-même héritier de François Fillon, actuel Premier Ministre et ancien ministre de l'Éducation nationale), nos ministres, donc, ne semblent là que pour les effets d'annonce : on va... mais peut-être pas... enfin si... Ce qui pourrait nous laisser supposer qu'aucun plan d'ensemble n'est à l'étude...

Le vrai danger est dans la constance, non des ministres, mais des équipes des sphères ministérielles, qui, depuis maintenant plus de dix ans, oeuvrent à la refonte (mais ne serait-ce pas la casse ?) du système éducatif français. Équipes qui sont les véritables instigatrices de ce qu'il faudra bien appeler un jour Pensée Unique... destructrice de la formation au nom d'intérêts purement économiques.

**Au Snetaa-EIL, nous affirmons que ni le collège unique, ni le collège pour tous, ni le collège pour chacun ne constitue une réponse à la résorption de l'échec scolaire... Avec la même conviction nous condamnerons le lycée unique.**

## LE CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE : DE NOUVELLES DISPOSITIONS

**Décret n° 2006-536 du 11 mai 2006 relatif aux modalités d'attribution aux fonctionnaires et aux agents non titulaires de l'Etat du congé de présence parentale.**

L'article 87 de la loi n° 2005-1579 du 19 décembre 2005 de financement de la sécurité sociale pour 2006 a institué un nouveau congé de présence parentale au bénéfice des salariés et des agents publics. Le congé de présence parentale connaît donc de nouvelles dispositions. Il s'agit de faire le point sur des éléments liés au passage vers le nouveau dispositif du congé de présence parentale, et aussi de voir les changements induits par la transformation du dispositif.

### **Situation des agents bénéficiant déjà d'un congé de présence parentale :**

Les personnels bénéficiant d'un congé de présence parentale ayant débuté avant le 1er mai 2006 et dont l'échéance est fixée postérieurement à cette date demeurent régis par les anciennes dispositions jusqu'à l'issue de leur congé. Ce congé de présence parentale pouvait être accordé pour une durée initiale de quatre mois au plus et être renouvelé deux fois, dans la limite d'un an.

À l'issue de cette période, toute demande de prolongation est examinée selon le dispositif de la loi n° 2005-1579 du 19 décembre 2005 comme s'il s'agissait d'une première demande, ce qui signifie donc un nouveau droit de 310 jours sur une période de 3 ans.

### **Les nouvelles dispositions :**

**Le décret précise que ce congé est ouvert aux fonctionnaires stagiaires et aux agents non titulaires des collectivités territoriales, dans des conditions similaires.**

Le congé de présence parentale des fonctionnaires n'est plus une position statutaire mais un congé de la position d'activité. Il est accordé lorsque la maladie, le handicap ou l'accident d'un enfant à charge présente une particulière gravité rendant indispensable la présence soutenue de son père ou de sa mère et des soins contraignants.

Les modalités de prise du congé sont facilitées, le fractionnement des périodes de congé étant désormais possible. Pendant les jours de congé de présence parentale, le fonctionnaire n'est pas rémunéré, ainsi que le prévoit l'article 40 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, mais bénéficie de l'allocation journalière de présence parentale.

Le congé de présence parentale offre désormais aux agents des conditions normales d'avancement, ce qui n'était pas le cas auparavant. En effet, le décret n° 2006-536 du 11 mai 2006 relatif aux modalités d'attribution du congé de présence parentale aux fonctionnaires et aux agents non titulaires de l'Etat prévoit que « pour la détermination des droits à avancement, à promotion et à formation, les jours d'utilisation du congé de présence parentale sont assimilés à des jours d'activité à temps plein ».

## AU TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS, LE SNETAA-EIL OPPOSE LE TRAVAILLER MIEUX POUR GAGNER MIEUX !

**Gagner plus**, c'est au détriment de la collectivité, accepter les heures supplémentaires, qui dans bien des cas correspondent à la non-crédation de BMP (blocs de moyens provisoires).

Créations qui auraient permis, à l'année, la stabilisation de TZR et/ou l'emploi de personnels non titulaires. Le gagner plus se décline donc comme une invite à l'acte individuel, à l'heure où tout le monde, gouvernement compris, fait appel aux solidarités.

**Gagner mieux**, c'est possible !

Au moment où chacun y va de sa définition de la revalorisation, le gagner mieux ne passerait-il pas par un nouvel étalonnage de la grille indiciaire ? Dans la même logique, ne conviendrait-il pas d'abolir les promotions au mérite, qui ne doivent rien le plus souvent aux qualités professionnelles (après tout, ne faisons-nous pas tous le même métier...)?

Et ne peut-on envisager un déroulement de carrière sur 11 échelons, avec redéfinition de l'indice terminal ?

**Travailler plus**, c'est, dans la logique de nos dirigeants, non seulement accroître le volume horaire de travail, mais aussi accepter la dégradation de nos conditions de travail. Travailler plus, et outre les heures supplémentaires, c'est accepter les regroupements verticaux et horizontaux, c'est cautionner le remplacement de courte durée, c'est aussi avaliser la déréglementation statutaire, comme les compléments de service et les mentions complémentaires.

**Travailler mieux**, c'est possible ! Avec en premier lieu le respect de nos statuts, c'est-à-dire aussi travailler dans le respect de nos qualifications, et ainsi travailler dans le respect de nos élèves qui ont choisi la formation initiale afin d'y recevoir un enseignement de qualité. Le travailler mieux passera obligatoirement par un retour à des règles de gestion nationale (mutations... promotions...) et par la reconnaissance de notre métier d'enseignant, car nous ne sommes pas des Éducateurs !



## RECLASSEMENTS : FAITES RESPECTER VOS DROITS

Les articles 6 et 22 du décret du 6 novembre 1992 et l'article 7 du décret du 5 décembre 1951 garantissent aux PLP chargés des enseignements techniques théoriques ou pratiques et lauréats d'un concours externe un reclassement prenant en compte «les années d'activités professionnelles accomplies avant leur nomination... à raison des 2/3 de leur durée à partir de la date à laquelle ils ont atteint l'âge de vingt ans».

Devant le refus de certains rectorats d'appliquer ces règles, le Snetaa-eil a mené un combat acharné pour que ces articles soient appliqués.

**De plus, un arrêt du Conseil d'Etat du 12 octobre 2006 précise pour ces collègues :**

«considérant qu'en application des dispositions précitées, les années de service accomplies par un agent public, quelles que soient les fonctions exercées doivent être regardées comme des années de pratique professionnelle». Le Ministère annonce qu'il va adresser aux Rectorats une circulaire leur demandant d'appliquer ces règles.



Un de nos collègues a ainsi vu son reclassement passer du 3<sup>ème</sup> au 8<sup>ème</sup> échelon.

**Si vous êtes stagiaire PLP d'enseignement technique théorique ou pratique lauréat d'un concours externe, vérifiez si votre reclassement prend en compte pour une durée des 2/3 vos années d'expérience professionnelle et vos années de non titulaire dans l'Education nationale.**

Dans le cas contraire, alertez rapidement le Snetaa-EIL car vous n'avez que deux mois pour contester ce reclassement.

## V<sup>e</sup> CONGRÈS DE L'INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION : LE SNETAA FRAPPE FORT !

Le cinquième congrès de l'Internationale de l'Éducation (IE), sur le thème «Éducateurs, joignons nos forces» a eu lieu cet été, du 22 au 26 juillet à Berlin.

Plus de 170 pays y ont participé pour un total d'environ 1700 personnes.

Le Snetaa était présent.

### OUVERTURE DU CONGRÈS

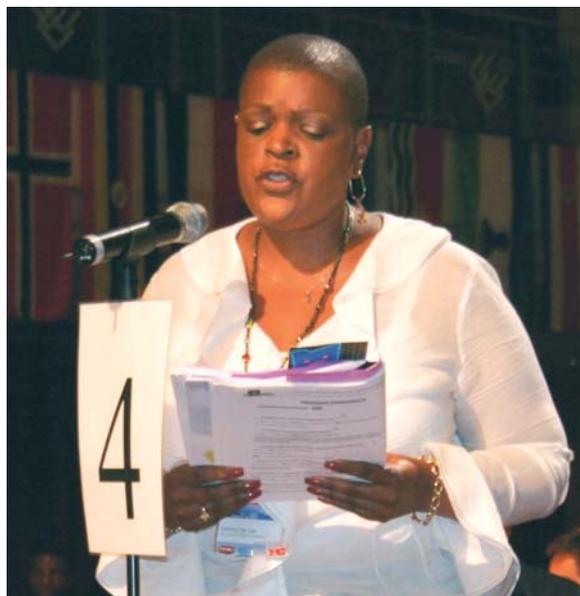
Thulas Nxesi, président de l'Internationale et reconduit dans ses fonctions, a ouvert le congrès en rappelant les combats essentiels de l'IE : la lutte pour l'élévation sociale et l'éducation pour tous, la lutte contre le SIDA, les dangers de la privatisation et la nécessité de maintenir l'école publique, la lutte pour la cohésion et la justice sociale, la défense des droits de l'homme, la lutte contre le terrorisme, entre autres. Il a notamment rappelé que deux millions d'enfants, à qui on nie le droit à l'éducation, sont victimes du travail forcé. Pour atteindre ces objectifs, «il est nécessaire de développer la confiance, la compréhension et la coopération», s'est-il exclamé.

Le Président de la République Fédérale d'Allemagne, M.Köhler, invité d'honneur de ce congrès, a apporté un message de soutien aux travaux des délégués présents. Le chef de l'État allemand a souligné l'importance de l'éducation dans le sens où elle « permet aux individus de prendre en main leur destin. C'est la plus grande contribution à la justice sociale dans notre monde et une bonne éducation ne devrait pas être une chance, ce devrait être un droit humain », a-t-il ajouté.

Parmi les invités de marque, Mme Anita Normak, secrétaire générale de l'Internationale des Travailleurs du Bâtiment et du bois, a insisté sur la nécessité «d'apprendre aux enfants à aimer leur travail».

Kari Tapiola, représentait l'Organisation Internationale du Travail (l'OIT) en tant que directeur exécutif. Elle a profité de cette occasion pour dénoncer la discrimination anti-syndicale et rappeler le rôle de l'OIT en tant que défenseur des droits des travailleurs.

Fred Van Leeuwen, secrétaire général de l'IE a quant à lui exposé le rapport des trois dernières années de l'IE, a commenté les actions menées par l'IE de par le monde, telle que la construction d'écoles en Indonésie suite au tsunami. Il a insisté sur «l'importance vitale de la solidarité et des intérêts partagés dans chaque région de l'IE pour plus d'efficacité».



Julie,  
représentant  
la NEA  
(le plus important  
syndicat américain)  
appelle tous  
les pays à voter  
notre résolution

### DÉROULEMENT DU CONGRÈS

Pendant toute la semaine, les délégués et observateurs des différents pays des cinq continents ont pu profiter de séances en plénière avec débats animés ou de groupes de travail. Parmi les thèmes abordés, citons le rôle des syndicats d'enseignants au XXI<sup>e</sup> siècle, le rôle de l'OCDE et de l'UNESCO dans la recherche d'une éducation de qualité, la consolidation des syndicats enseignants, le recrutement des adhérents et l'accroissement de la participation, la santé et la sécurité dans les établissements scolaires, les dangers de l'Accord Global du Commerce des Services, la participation des filles dans l'éducation, la formation à l'éducation sur le SIDA, la migration des professeurs et la fuite des cerveaux, la participation des personnes handicapées dans l'éducation ou encore la violation des droits humains et syndicaux. Les derniers jours ont vu le vote des résolutions. Le Snetaa en avait présenté plusieurs.

Deux résolutions en association avec les autres organisations françaises, pour défendre la laïcité d'une part, défendre et développer l'enseignement public d'autre part. Une autre en association avec le BLBS, syndicat allemand, pour défendre et promouvoir les intérêts matériels et moraux de nos élèves et de nos personnels de LP.

Une résolution urgente visant à faire état de la

situation dans l'enseignement supérieur en France a également été co-signée avec les autres organisations françaises.

### LE RÔLE MAJEUR DU SNETAA PENDANT LE CONGRÈS

Le Snetaa avait pour objectif de faire entendre la voix de l'enseignement professionnel dans le monde. Objectif atteint !

Le Snetaa, en vue du congrès, avait lors de séances de travail avec le BLBS, syndicat majoritaire de l'enseignement professionnel en Allemagne, élaboré une résolution sur l'enseignement professionnel, dans le but de défendre et promouvoir ce système d'enseignement. Cette résolution a été particulièrement remarquée parmi le total de 36 résolutions car **c'était la seule qui abordait ce sujet pourtant important !**

Mme Normak, secrétaire générale de l'Internationale des Travailleurs du Bâtiment et du Bois, a fait référence à notre résolution dans son discours lors de la journée inaugurale. Elle a non seulement apprécié le travail réalisé, mais a surtout fait remarquer que l'enseignement professionnel était trop souvent relégué au second plan et que grâce à notre résolution, une vraie place était rendue à ce système d'enseignement.

Au cours de cette semaine, les différents contacts noués avec d'autres syndicats mondiaux ont permis d'approfondir et d'expliquer scrupuleusement la raison de cette résolution. **Un partenariat étroit avec la NEA (National Education Association), syndicat des**

**Etats-Unis, a notamment permis d'enrichir cette résolution. Des syndicats majoritaires sur l'enseignement professionnels espagnols, chypriotes, australiens, canadiens, entre autres, sont venus saluer cette initiative.**

Berthold GEHLERT, président du BLBS et hôte de ce congrès, a profité de l'inauguration du congrès pour souligner que « l'éducation et l'enseignement professionnel pour tous permettait d'accéder à une vie épanouie ».

Et au terme de la présentation de la résolution devant les 1700 personnes présentes, **celle-ci a été votée à l'UNANIMITE !** L'importance de l'enseignement professionnel fait donc l'unanimité mondiale ! Grâce au Snetaa et avec l'aide du BLBS, l'enseignement professionnel se retrouve sous les projecteurs et l'IE va ainsi l'intégrer davantage dans ses travaux.

Le Snetaa, conjointement avec le BLBS, a d'ailleurs demandé à l'IE de créer un groupe de travail spécifique à l'enseignement professionnel. **Grâce à l'IE, le message que le Snetaa veut faire passer va enfin être entendu auprès des instances mondiales !**

Le Snetaa va maintenant travailler sur le renforcement des relations établies pour qu'unis, les syndicats de l'enseignement professionnel soient plus forts !

Plus forts au niveau international pour mieux contrer les menaces telles que la privatisation, pour défendre nos services publics, les intérêts de nos élèves et de nos personnels.

Ensemble,  
joignons nos forces !



Le congrès de l'IE à Berlin

## LUTTER POUR PLUS DE PLACES AUX CONCOURS...

*C'EST COMBATTRE CEUX QUI PROGRAMMENT L'EXTINCTION DU CORPS DES PLP ET LA PRECARISATION DES METIERS D'ENSEIGNANT !*

Dans les Lycées Professionnels, SEP, SES-SEGPA, EREA, la précarisation des personnels est une honte ! Contractuels, vacataires et encore quelques Maîtres Auxiliaires enseignent dans nos établissements dans des conditions exécrables : contrats non renouvelés, interrompus en cours d'année ou juste avant la période estivale, pressions de toutes sortes. Nous semblons être les seuls à le constater et à s'en indigner.

Depuis la fin des concours et examens professionnels dits de la loi SAPIN le Snetaa-eiL réclame avec force, la mise en place d'un nouveau processus pour résorber la précarité. Les différents gouvernements l'ont toujours refusé. C'est la volonté de contractualiser les métiers d'enseignants en les précarisant, les rendant plus dociles et malléables. Ou bien est-ce déjà l'application des discours sur la Fonction Publique ?

Le Snetaa-eiL ne peut que s'élever contre la décision de limiter le nombre de postes ouverts aux concours, de telle sorte que le corps des PLP est en voie d'extinction (1753 postes offerts sur un corps de 73000 Professeurs de Lycées Professionnel ! 1 sur 70, on ne peut même pas penser remplacer les collègues qui ont fait valoir leur droit à pension !).

Depuis 2003, le gouvernement interdit les listes complémentaires, et on sait que, comme chaque année, les doubles admissions aux concours (PLP / CAPES / CAPET / Agrégation) se font toujours au



détriment du corps des PLP. Les lauréats qui ne font pas le choix du PLP ne sont pas remplacés. Nous n'atteindrons donc jamais le nombre de postes annoncés (cette année 1377 recrutements effectifs) ! Et ce sont une nouvelle fois les lycées professionnels qui trinquent.

Ce sont des personnels titulaires, fonctionnaires d'Etat, formés à la hauteur des missions confiées par la Nation dont nous avons besoin.

Est-ce aussi pour assouvir ce désir ancien de gens qui n'entendent pas que Professeur de Lycées Professionnels (PLP) ce n'est pas Professeur de Lycée Collèges (PLC) que l'on constate une telle disproportion dans les recrutements entre disciplines professionnelles et disciplines générales. A moins que le corps unique soit l'objectif terminal ... Quand les responsables comprendront que les PLP ne le veulent pas, que c'est une erreur fondamentale et que le Snetaa-EiL, dans son entier, l'empêchera ?

## MUTATION POLYNÉSIE

La note de service concernant le mouvement pour la Polynésie ne va pas tarder à paraître.

Le serveur devrait ouvrir après les vacances de la Toussaint.

Les dates exactes seront indiquées ainsi que le liens vers le BO sur le site : [www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)

[www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)



## RÉNOVATION DES BEP DU TERTIAIRE ADMINISTRATIF

16<sup>e</sup> CPC TERTIAIRE ADMINISTRATIF – Réunion du 29 mai 2007

Les deux BEP de la filière administrative n'en font plus qu'un : BEP « Services Administratifs ».

Etat des lieux : 110 000 élèves sur les deux ans, taux de réussite au BEP le plus faible du secteur des services, abandon important en première bac pro parmi les 70 % qui poursuivent après le BEP. Carte des formations déséquilibrée.

Ce BEP devrait permettre une insertion professionnelle ou une poursuite d'études. L'objectif est donc double : permettre l'accès à un diplôme de niveau IV, permettre aux élèves d'obtenir au moins le niveau V pour éviter les sorties sans qualification.

La professionnalisation a été renforcée, le BEP comporte 8 semaines de stage en entreprise.

L'objectif final est de permettre aux élèves d'accéder au bac pro en trois ou quatre ans.

**Cela suppose une conjonction de dispositifs :**

- individualisation des parcours,
- certification intermédiaire,
- co-animation pour les enseignants avec dédoublements des élèves,
- utilisation d'une semaine de stage pour bénéficier de soutien au sein de l'établissement.

**La certification :** le cadre général est le CCF. Il faut pouvoir certifier dès la première année, il pourrait y avoir aussi combinaison de situations BEP/BAC PRO et/ou mise en place d'un tutorat. L'entrée en BAC PRO serait possible sans le BEP mais en ayant suffisamment d'acquis validés. L'obtention du BEP resterait néanmoins obligatoire à la fin de

la première année de bac pro. Enfin, un plan de formation devrait se mettre en place à partir du mois d'octobre. Le référentiel de certification doit être validé dans quelques semaines.

**Adressez vous au Secteur Pédagogie du Snetaa-EIL pour plus de renseignements : 01 53 58 00 30**



## MAUVAIS TRAITEMENTS !

Nul ne le conteste, ni notre Ministre, ni le Président : «les enseignants sont mal payés».

Après le Gaz, l'électricité, le pétrole, les loyers, le prix du m<sup>2</sup>, tout va en augmentant.

Cet été un coup de projecteur a été mis sur le prix de la baguette, des pommes de terre, des fruits, des légumes, de l'eau, des charges. On a entendu «on a l'impression réelle de payer en euros ce qu'on payait il y a peu en francs et nos salaires ne suivent pas, ce n'est plus supportable !»

Il est reconnu que la perte de pouvoir d'achat de nos traitements n'a cessé de se dégrader depuis des années. Et pour 2007, l'augmentation de 0,5% en février n'était qu'un retard de 2006. Pour 2007 c'est 0% ! Et cela s'annonce identique pour 2008 !!!

1/3 de baisse du pouvoir d'achat de nos traitements : ce n'est plus possible !

Qu'on nous indexe sur le prix de la pomme de terre, le CAC 40 ou le «Bouclier Fiscal» !

Mais il n'est plus question de subir cette paupérisation réelle ! «Travailler plus pour gagner plus» est un leurre puisque le retard accumulé ne sera jamais compensé. On sait que ces heures supplémentaires seront une aubaine pour récupérer des milliers d'emplois (M. Luc FERRY avait fixé à 50 000 emplois économisés si 2 heures supplémentaires étaient attribuées à chaque professeur !)

Avec le Snetaa-EIL revendiquons une réelle revalorisation des points d'indice, conséquente, seule formule pour «mieux payer». D'ailleurs ne serait-ce pas que justice pour restituer ce qui avait été promis en contre partie des suppressions de postes de fonctionnaires ? Mais nous n'avons jamais été dupes !



## LE STRESS AU TRAVAIL

Le stress au travail est en augmentation et la profession enseignante figure parmi les plus touchées par ce phénomène. Le Comité Syndical Européen de l'Education (CSEE) s'est intéressé à la question. Les causes de cette augmentation ? La charge de travail croissante, l'environnement scolaire, les conditions de travail (pour les TZR ou suite aux changements répétés des programmes, par exemple), les relations parfois conflictuelles avec les adultes (direction, personnel, parents) et la sécurité au travail. Ajoutons que le métier n'est récompensé ni financièrement ni moralement. Les primes sont absentes et la reconnaissance sociale est écornée.

Dans les rapports publiés par le Bureau International du Travail (BIT), on lit que «durant les années 1990, des études du BIT ont conclu qu'entre 25 % et 33 % des enseignants des différents pays de l'OCDE déclaraient souffrir d'un haut niveau de stress.» En 2006, une étude de la MGEN a révélé que «46 % des jeunes professeurs ont été en arrêt maladie et que, dans un cas sur trois, ils se disaient épuisés par les conditions d'enseignement.»

### L'ACCORD-CADRE EUROPÉEN DE 2004

Le 8 octobre 2004, les partenaires sociaux européens ont signé un accord-cadre sur le stress lié au travail. Les Etats Membres de l'Union Européenne avaient jusqu'au 8 octobre 2007 pour le mettre en œuvre. L'objectif de cet accord est avant tout de fournir un cadre visant à identifier, prévenir et gérer les problèmes liés au stress au travail.

L'accord définit le stress au travail comme «un état, accompagné de signes et disfonctionnements physiques, psychologiques et sociaux résultant du sentiment



d'incapacité de l'individu à accomplir ce qui est demandé ou attendu de lui.» Le stress n'y est pas pointé comme une maladie mais souligne qu'une exposition prolongée à ce phénomène réduit l'efficacité au travail et peut causer des soucis de santé.

L'accord ne produit pas de liste exhaustive mais reconnaît dans l'absentéisme répété, le taux de rotation des employés, les conflits entre personnels fréquents ou les plaintes des employés, des signes possibles de stress au travail. Il liste des possibilités d'intervention visant à réduire ces états de stress. Citons une amélioration de l'organisation (temps de travail aménagés, degrés d'autonomie, charge de travail...), des conditions de travail et de son environnement (l'exposition au bruit, à la chaleur, aux substances dangereuses...), de la communication (les changements à venir dans l'entreprise, l'incertitude quant aux attentes dans le travail...) et des facteurs subjectifs (les pressions émotionnelles et sociales, le sentiment d'incapacité...).

### ET DANS LA LOI FRANÇAISE ?

L'accord s'appuie sur la directive 89/391 de 1991, transposé dans la loi française à l'article L.230-2 du

Code du Travail, qui définit une obligation générale de sécurité qui incombe au chef d'établissement. Cette obligation générale repose sur une approche globale de la prévention des risques professionnels. Cela s'applique aussi aux problèmes de stress liés au travail. Les employés ont quant à eux le devoir de se plier aux mesures déterminées par l'employeur. Au-delà de ces dispositions générales, la prévention du stress au travail pourra également s'appuyer sur des réglementations particulières visant la prévention de certains risques susceptibles de constituer des sources de stress. Parmi celles-ci, retenons, pour l'éducation, la prévention des risques liés au travail sur écran (décret 91-451) et les dispositions relatives aux relations de travail (principes de non-discrimination – article L.122-45, de non-discrimination syndicale – article L.412-2, interdiction du harcèlement moral et obligation de le prévenir – articles L.122-49 et L.122-51).

### L'OBJECTIF DE CE NOUVEL ACCORD

L'accord-cadre de 2004 ne crée aucune obligation réglementaire nouvelle, mais engage contractuellement les partenaires sociaux signataires : la CES (Confédération Européenne des

Syndicats) pour les employés, l'UNICE (Confédération Européenne des Employeurs de l'Industrie), l'UEAPME (Union Européenne de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises) et la CEEP (Centre Européen des Entreprises à Participation Publique et de service d'intérêt économique général) pour les employeurs. Cet accord vise à instaurer une meilleure communication et une meilleure gestion des personnels ainsi qu'une prise de conscience et une meilleure compréhension du stress. Il encourage les partenaires sociaux nationaux à conclure des accords sectoriels et intersectoriels sur cette question.

Le CSEE a récemment envoyé des questionnaires à toutes ses organisations membres afin d'obtenir des informations sur les développements récents dans la mise en œuvre de l'accord, l'identification des facteurs potentiels de stress dans le travail des enseignants et la responsabilité des employeurs et employés dans la lutte contre le stress.

L'accord-cadre fera l'objet d'une discussion lors de deux séminaires organisés par le CSEE à Ljubljana, en Slovénie les 21 et 22 septembre 2007, et à Malte les 19 et 20 novembre 2007.

**Débutants ou confirmés ?  
Personne n'est épargné.  
Mais il ne faut pas assumer  
le stress seul.  
A qui en parler ?  
A l'équipe pédagogique ou  
dans les cellules d'écoute  
mises en place dans  
les rectorats de certaines  
académies.**

**Le Snetaa aussi peut vous  
aider. N'hésitez pas !**

**Sources :**  
**L'accord-cadre  
européen  
sur le stress  
lié au travail  
du 08 octobre 2004**

**Le monde  
de l'Éducation,  
septembre 2007.**

**<http://www.inrs.fr>**

#### **A consulter :**

- Le guide anti-stress de l'enseignant (Chronique sociale), Maryse Isimat-Mirin.
- Le DVD «Prévenir le stress, paroles d'enseignants» (CRDP Aquitaine, oct.2007).



### Départs en retraites PLP : sans précédent !

Dans l'académie de Nantes, du 1/11/2006 au 1/11/2007, 161 collègues PLP partent en retraite dont 13 étaient en congé de fin d'activité.

Toutes les disciplines sont touchées et les entrées de titulaires ne compensent pas ces départs. L'accroissement du nombre d'emplois précaires en LP/SEGPA/EREA (vacataires et contractuels) est très important : ce n'est pas acceptable !

Au niveau national il y a plus de 5000 départs en retraite de PLP et 1500 places aux concours PLP : cherchez l'erreur !

### Les franchises se développent

Définition de « FRANCHISE » : somme non remboursée

En 2004 avait été instaurée la « franchise » de 1 euro par acte médical, de 18 euros pour les actes hospitaliers supérieurs à 91 euros (et le « parcours de santé » !)

**En 2008 s'ajouteraient de nouvelles « franchises » :**

50 centimes pour tout acte paramédical,  
50 centimes par boîte de médicament,  
2 euros par transport en ambulance.

Après les «débourssements» de nombreux médicaments, cela fait beaucoup.

Ces décisions, contraire aux principes de la Sécurité Sociale, sont très majoritairement contestées.

Le Snetaa est associé à l'appel contre l'instauration de ces franchises.

### Loi dite «Bouclier fiscal »

Son coût estimé à environ 13 ou 15 milliards d'euros vise à alléger le niveau d'imposition d'une minorité de contribuables aisés (baisse des droits de succession et de donation, abaissement du bouclier fiscal à 50%, réduction de l'impôt sur la grande fortune pour investissement dans une entreprise, crédits d'impôts pour emprunts).

Bien sûr cette loi ne taxe pas les « stock options » qui ne sont d'ailleurs pas assujettis à la sécurité sociale (CSG et CRDS).

D'un côté c'est désormais : « demandez moins à ceux qui ont déjà beaucoup », et de l'autre c'est « le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite » ou le « travailler plus pour gagner plus » ou quelques millions d'euros (comparez !) pour le RMI-RSA-API...

### Visite médicale obligatoire... M. le Ministre !

La constance a un nom : Snetaa !

Les ministres passent et le Snetaa, tenace, continue à vouloir l'application de la loi !

Oui, le (les) Ministre de l'Éducation Nationale n'applique pas la Loi et il est le seul !

La visite médicale obligatoire et gratuite pendant le temps de travail, annuelle (ou bisannuelle) existe pour tous les salariés.

Mais, par quel mystère le ministère n'est-il jamais condamné ?

Le Snetaa, particulièrement attentif au cadre de l'hygiène, sécurité, prévention, qui est une dimension importante de la profession, demande le respect de cette procédure obligatoire pour tous les salariés.

Il n'est pas possible que depuis 1974 aucun Ministre de l'Éducation Nationale ne se soit soucié de ce cadre. Si !?!?



au service des personnels  
adhérents :

[www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)

ACTUALITÉS  
CONCOURS  
MUTATIONS  
PROMOTIONS  
TEXTES, DROITS  
CONTENTIEUX  
PÉDAGOGIE  
SITES ACADÉMIQUES  
QUESTIONS/RÉPONSES  
FORUM ADHÉRENTS  
ADRESSES UTILES

[snetaanat@aol.com](mailto:snetaanat@aol.com)

RÉSULTATS DES MUTATIONS  
ET DES PROMOTIONS

DIFFUSION  
DES INFORMATIONS  
SYNDICALES

RÉPONSES DIRECTES  
À VOS QUESTIONS\*

\* N'oubliez pas de vous identifier  
lors de votre demande !

## CONTRACTUEL(LE)S : VOS DROITS SONT EN JEU !

### QU'EST CE QU'UN PRÉCAIRE DANS L'ÉDUCATION NATIONALE?

Un non titulaire, qui peut être indifféremment un vacataire ou un contractuel, AED....., que les divers plans de résorption de la précarité ne sont pas parvenus à intégrer.

On devient enseignant précaire à partir d'une heure d'enseignement comme vacataire ou contractuel(le).

Car aujourd'hui le problème de la résorption de l'emploi précaire se pose à nouveau avec le recrutement massif de contractuels ou de vacataires tant dans la formation initiale que dans la formation continue. La précarité a été de ce fait largement développée dans des conditions que le Snetaa-EIL a toujours fortement contester.

L'emploi précaire porte atteinte aux droits des personnels, laissant s'instaurer la déréglementation dans le service public d'éducation :

- Il n'y a plus de contrôle des embauches dans les emplois publics, sur poste ou sur crédits.
- Les sessions de fonction s'effectuent sans vérification de leur bien fondé.

L'arbitraire se développe sans frein :

- Salaires et conditions de travail des plus disparates
- Des horaires aberrants.
- Pas de formation des nouveaux enseignants contractuels
- Pas d'information des droits sociaux et réglementaires
- Pas de perspective de titularisation.
- Pas de perspective financière de carrière.

Et le gouvernement créa le CDI ! Mais attention car sous le terme CDI (Contrat à Durée Indéterminée), il y a bien entendu une entourloupe.

Ce fameux CDI n'est en rien une garantie d'emploi. En effet si aucun support ne peut être proposé au contractuel, ce dernier sera licencié, avec indemnité de licenciement et droit au chômage. D'autre part malgré la loi du 26 juillet 2005, et une circulaire d'application en date de décembre 2005, on constate des réglementations aussi diverses que variées laissées à l'appréciation des rectorats.

Car cette situation peut également durer pendant plusieurs années. Certains travaillent pour l'Éducation nationale depuis une dizaine ou une vingtaine d'années, sous ce « non-statut ».



Certains contractuels ou vacataires peuvent être considérés comme des « kleenex » que l'on jette après utilisation en demeurant de simples variables d'ajustement.

C'est pourquoi nous réclamons la création de places aux différents concours, le droit au réemploi, ainsi que l'égalité des rémunérations et des droits, pour un même travail.

Le Snetaa-EIL reprend la défense des non-titulaires directement. Vous pouvez compter sur lui. Pour cela il est impératif de se syndiquer !



**Isolé(e), vous ne pouvez rien !  
Adhérez au Snetaa !**

## HEURES SUPPLÉMENTAIRES : LE PIÈGE

par Christian Lage, secrétaire général

Depuis quelques temps, notre administration met une certaine insistance à ce que les personnels acceptent d'effectuer des heures supplémentaires. Ici ou là, d'amicales pressions touchent trop de collègues pour qu'ils prennent des heures supplémentaires. Ailleurs, les collègues se satisfont totalement des heures supplémentaires.

Il ne s'agit pas ici de porter des jugements mais de rappeler que nous nous sommes longuement battus pour arriver à un statut qui fixe leurs droits et qui limite la possibilité des heures supplémentaires. Ainsi le statut prévoit que les enseignants effectuent 18 heures hebdomadaires et qu'ils ne sont tenus d'accepter qu'une heure supplémentaire pour nécessité de service.

En effet, l'administration recourt aujourd'hui massivement à l'utilisation des heures supplémentaires partant d'un double constat : les enseignants n'en effectuent pas assez et surtout cela permet une marge de manœuvre par rapport aux moyens. C'est pourquoi cela résonne aujourd'hui d'une étrange manière dans le travailler plus pour gagner plus.

Pour autant, le recours aux heures supplémentaires pose un certain nombre de problèmes et matérialise les enjeux :

- les heures supplémentaires dans un établissement constituent certes une marge de manœuvre mais elles sont surtout l'élément qui permet d'économiser des moyens car le nombre de postes implantés diminue et/ou des postes ne sont pas implantés. C'est un point d'importance surtout au moment où le gouvernement veut supprimer 11 200 postes dans l'Éducation Nationale.

- les heures supplémentaires permettent au chef d'établissement d'accentuer son autonomie et de mettre la pression sur les personnels. C'est effectivement lui qui les « distribue ». C'est donc une manière d'encourager le mérite ou de récompenser « les copains ».

Cela s'effectue le plus souvent sans aucun contrôle car la plupart des chefs d'établissement ne rendent pas compte des heures supplémentaires au Conseil d'Administration alors qu'ils le devraient.

C'est donc une manière d'introduire la compétition entre les collègues dans l'établissement avec la notion de mérite et de performance. Certes, beaucoup de collègues semblent volontaires pour prendre les heures supplémentaires. Ce volontariat entraîne de facto la fin du respect du statut.

C'est aussi introduire une nouvelle logique que



celle de l'individualisation de la rémunération. C'est surtout casser la nécessaire et légitime demande d'augmentation de salaire et de rattrapage du pouvoir d'achat car nos salaires n'augmentant pas, les heures supplémentaires compensent ce qui nous est dû mais aussi ce qui ne nous est pas donné. C'est donc une mise en dépendance des personnels qui ne voyant pas leur salaire augmenter acceptent en compensation des heures supplémentaires pour parfois simplement couvrir leurs frais. C'est donc tout le combat pour les salariales qui est en jeu. De plus, c'est bien le début d'une rémunération au mérite. Car derrière cela, il y a le fait que le gouvernement ne veut plus augmenter l'ensemble des fonctionnaires en même temps, c'est la remise en cause de la grille de la fonction publique, c'est la remise en cause de la référence au point d'indice.

- les heures supplémentaires acceptées ont un autre effet pervers puisqu'elles font la démonstration que l'on peut travailler plus ou passer plus de temps dans l'établissement. C'est ici la référence à notre horaire hebdomadaire qui pourrait être largement visée, cela au moment où la Commission sur le métier d'enseignant pilotée par Marcel Pochard se met en place.

Ce cadre statutaire d'un horaire hebdomadaire en référence à une année scolaire dérange-t-il ? En tout cas, c'est ce qui nous protège pour l'instant de l'annualisation, de la globalisation. Il ne faut pas oublier que les interventions devant certains publics nécessitent globalisation ou annualisation ; c'est le cas, pour les publics des apprentis. C'est un frein pour l'instant au lycée des métiers car celui-ci prévoit la mixité des publics.

**Ainsi, les heures supplémentaires sont vraiment une tentation qu'il faut repousser et un piège qu'il faut éviter. Nos sections, nos postes, notre statut sont bien aujourd'hui en péril et nous devons tous en prendre conscience. Aussi, il faut savoir refuser les heures supplémentaires.**

## L'AGENDA NATIONAL

<b>21/07/07 :</b>	Congrès mondial I.E. (Internationale de l'Éducation)
<b>30/08/07 :</b>	Audience M. HUART, Conseiller Technique du Ministre de l'Éducation nationale en charge de l'Enseignement Professionnel - Ministère
<b>05/09/07 :</b>	Audience Secrétariat d'Etat chargé de la Fonction Publique, M. PROVOST, Directeur de Cabinet, Bercy
<b>11/09/07 :</b>	Bureau National
<b>12/09/07 :</b>	- Secrétariat Fédéral eIL - Réunion des Conseillers Techniques du Siège - Réunion des salarié(e)s du Snetaa
<b>13/09/07 :</b>	- Rencontre Snetaa/SNALC : collège unique - lycée unique - Rencontre Snetaa/UFAL : laïcité
<b>18/09/07 :</b>	Réunion des S3 - siège Snetaa
<b>19/09/07 :</b>	Audience auprès du Conseiller du Président de la République en charge des questions d'Éducation, Dominique ANTOINE, Palais de l'Élysée
<b>21/09/07 :</b>	Audience auprès du Directeur Général à l'Enseignement Scolaire, J. L. NEMBRINI avec la sous-directrice à l'Enseignement professionnel - Ministère de l'Éducation nationale
<b>24/09/07 :</b>	Le Snetaa est auditionné par Yves CENSY, Rapporteur du Budget Éducation au sein de la commission des finances. Assemblée Nationale
<b>25/09/07 :</b>	Audience M. STEINFELD, Conseiller de Fadela AMARA, Secrétaire d'État chargée de la Ville, Ministère de la Ville
<b>26/09/07 :</b>	Rencontre SN-FO-LC/Snetaa
<b>27/09/07 :</b>	<b>Grève à l'appel du Snetaa pour la défense des SES-SEGPA/EREA</b>
<b>02/10/07 :</b>	- Réunion du CNAECEP en présence du Ministre Xavier DARCOS Ministère Éducation nationale - Rencontre SNALC/Snetaa
<b>03/10/07 :</b>	Réunion Snetaa/Ministère : le mouvement des personnels - année 2008
<b>04 et 05/10/07 :</b>	Conférence : l'Enseignement Professionnel en Europe - RIGA (Lettonie) dans le cadre du CSEE
<b>05/10/07 :</b>	- Conseil Syndical Académique Besançon - Conseil Syndical Académique Nice
<b>08/10/07 :</b>	Audience Hôtel Matignon, M. CHUDEAU. Conseiller auprès du Premier Ministre
<b>09/10/07 :</b>	Bureau National
<b>10/10/07 :</b>	Audition filmée du Snetaa-EIL par le Comité Pochard - Sorbonne
<b>11/10/07 :</b>	Conseil Syndical Académique Bordeaux
<b>12/10/07 :</b>	Visite Centre pour Conseil National Elargi du Snetaa de mai 2008
<b>16/10/07 :</b>	- Conseil Syndical Académique Caen - Stage de formation syndicale (3 jours) - Pornichet (44) - 100 adhérents stagiaires
<b>19/10/07 :</b>	Audience MEN : HUART - JOUVE, Conseillers du Ministre de l'E.N.
<b>23/10/07 :</b>	Conseil National du Snetaa - Paris
<b>24/10/07 :</b>	Bureau fédéral EIL Rencontre avec Mme Marie George BUFFET, Secrétaire nationale du PCF, Députée - Assemblée Nationale.
<b>25/10/07 :</b>	<b>Journée SES-SEGPA, le Snetaa en actions</b> (2 responsables SES-SEGPA/EREA/académie).

# SEGPA/EREA : AIS

## UNE MOBILISATION NATIONALE TRÈS RÉUSSIE

La journée de mobilisation nationale du jeudi 27 septembre 2007, à l'appel du Snetaa-EIL, a été à la hauteur de l'enjeu.

En effet, il y a eu de nombreuses manifestations et dans certaines académies un taux de grévistes important (22,5% de grévistes dans l'académie de Bordeaux sur l'ensemble des PLP, 20 % de gréviste en SEGPA à Poitiers et à Orléans,...) ce qui prouve que les collègues ont conscience que l'enseignement professionnel est vraiment menacé, et pas seulement en SEGPA.

Il y a eu aussi une prise en compte exceptionnelle de l'évènement et du problème par les médias : interview de France 3 à Nantes et à Orléans, proposition de reportage sur les SEGPA par France 3 ou M6 à Aix Marseille, Bordeaux, Grenoble, Rouen, Montpellier interview sur France Culture et France Inter du Secrétaire Général du Snetaa, Christian LAGE, interview du S3, Francisco TELLO, sur RTL dans l'académie de Montpellier, sans compter les très nombreux articles dans la presse (Sud Ouest, La Dépêche du Midi, la Voix du Nord, le Dauphiné Libéré,...).

Les « médias » ont donné un large écho à notre action car nous les avons sensibilisés au sort de ces jeunes en grandes difficultés scolaires.

D'autres associations ou organismes se sont joints spontanément à ce grand mouvement de protestation comme des collègues de l'enseignement privé en SEGPA ainsi que des parents de la FCPE à Nantes.

Néanmoins, les nombreuses audiences avec les recteurs de chaque académie (certains ont refusé, comme à Nice, Créteil ou Besançon, entraînant notre incompréhension) démontrent que nos revendications sont toujours actuelles.

Sur la demande de dérogations, toujours prévues par le code du travail, les académies ont souvent répondu que les demandes ne seraient plus faites pour des élèves mineurs scolarisés en enseignement professionnels non diplômants, car les inspecteurs du travail n'accorderaient plus ces dérogations.

Nous pensons que le devoir de l'Éducation Nationale est de demander les dérogations, puisque ses différents responsables reconnaissent unanimement que le travail en SÉGPA est une réussite pour la scolarisation et l'intégration, notamment grâce à l'apport de l'enseignement professionnel qui ne peut se faire sans utilisation de machines.

Les différents participants des audiences ont d'ailleurs souvent mis en avant leur rôle très important pour ces élèves (valorisation de l'élève, travail dans un processus de production qu'ils retrouveront en LP, éducation à la sécurité dans des situations réelles nécessaires à l'élève). D'ailleurs il y a encore des académies où la demande de dérogation ne pose aucun problème, comme par exemple Paris ou Clermont Ferrand.



Par contre, certaines académies qui font preuve de zèle ont élargi la mesure aux élèves mineurs de BEP et de BAC PRO de LP, comme en Savoie.

### On peut se demander où cela s'arrêtera !!

Au niveau des arguments avancés par l'administration, on retrouve la fameuse directive européenne de 1994, qui rappelle le est « relative à la protection des jeunes au travail », donc pas aux jeunes scolarisés.

On est toujours dans la logique de la réponse faite par le ministère De Robien d'amalgamer le lieu de production d'une entreprise au lieu de pédagogie d'un atelier.

De plus cette circulaire n'est toujours pas transcrite dans le droit français.

En attendant, ce sont les élèves de SEGPA, EREA et DP6 qui en sont victimes !

Les effectifs d'élèves en atelier ont aussi été abordés, tout comme les champs professionnels anti-statutaire, sans réels intérêts pédagogiques, que nous contestons depuis leurs créations.

Il nous paraît donc nécessaire et urgent de renégocier d'autres base de travail pour les SEGPA/EREA et une autre circulaire avec la mise en œuvre d'un accompagnement pédagogique par les inspecteurs.

Les différentes audiences ont rappelé notre demande pour un alignement des horaires hebdomadaires des Professeurs des Ecoles exerçant dans l'AIS sur celui des PLP.

Des avancées ont été réalisées.

Elles sont encore insuffisantes : l'action doit continuer !

**Une réunion des représentants AIS de chaque académie est prévue le jeudi 25 octobre et nous permettra de discuter de la suite à donner à notre action.**